

LES FORÊTS RÉSINEUSES ET MIXTES À DOMINANCE DE RÉSINEUX

STRUCTURES RÉGULIÈRES OU ÉQUIENNES

Phase de régénération

Lorsque la maturité des arbres sur place est sur le point d'être atteinte, il est temps de régénérer les superficies afin que la succession, en essences désirées, ne subisse pas de délai. Lors de coupe trop sévère, les feuillus de lumière (peuplier et autres) auront tôt fait d'envahir le parterre et de diminuer significativement le nombre de sites propices pour la germination des essences résineuses. Il existe donc des méthodes sylvicoles permettant de minimiser la pression de ces espèces de compétition avant la mise en lumière.

LA COUPE PROGRESSIVE D'ABRI UNIFORME

Cette méthode permet de laisser des semenciers dans l'étage supérieur tout en diminuant le nombre de tiges totales afin d'augmenter l'entrée de la lumière en sous-étage. La majorité des espèces résineuses demande un lit de germination composé d'un mélange de matières organiques et de sol minéral. Ce qui veut dire que le sol doit être brassé pour augmenter le niveau de germination. Une fois cette étape réalisée, les semis doivent atteindre une hauteur de 1 mètre et plus pour procéder au retrait du couvert forestier. Il est également suggéré de laisser certains vétérans pour diversifier la structure à long terme.

Coupe préparatoire



Ensemencement naturel après quelques années



LA COUPE PROGRESSIVE PAR BANDES OU PAR TROUÉES

En relation avec le nombre de passages souhaités (trois ou quatre) pour régénérer toute la superficie, on dispose sur celle-ci des bandes dont les coupes s'alternent ou des trouées dont les périmètres s'agrandiront à chaque passage. Lors de la première coupe, tous les arbres sont récoltés dans les bandes ou les trouées initiales. Au même moment, et ce dans les bandes adjacentes ou en périphérie des trouées nouvellement créées, une coupe partielle est exécutée. Elle permettra l'ensemencement naturel de cette partie. Les mêmes étapes sont répétées jusqu'à ce que les noyaux de régénération se rejoignent.

Régénération au centre de la trouée



Succession
des agrandissements
des trouées dans le temps.

1. Premier passage
2. Deuxième passage
3. Troisième passage
4. Passage final

DE L'AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Un propriétaire peut bénéficier jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par année en aide financière. Il faut toutefois que le propriétaire obtienne son certificat de producteur forestier. Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'Agence régionale de mise en valeur de forêts privées mauriciennes : www.agence-mauricie.qc.ca



FIRDFPM

Fonds d'information, de recherche et de développement
des forêts privées mauriciennes (FIRDFPM)

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél. : 819 370-8368